

**Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
de l'association « Anym' & Vous »**

A Mirebeau sur Bèze, le 1^{er} juillet 2010

L'ensemble des fondateurs de l'association « Anym' & Vous » s'est réuni en assemblée générale constitutive le 24 juin 2010, à Mirebeau sur Bèze

Etaient présentes les personnes suivantes :

Mme Any Cliquet, demeurant à Mirebeau sur Bèze (21 310) ;

Mme Sandrine Voillard née Brullebaut, demeurant à Mirebeau sur Bèze (21 310) ;

M. Yvan Voillard, demeurant à Bézouotte (21 310) ;

Mme Any Cliquet a été désignée en qualité de présidente de séance.

Mme Sandrine Voillard a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance a rappelé que l'ordre de jour était le suivant :

1) Lecture et adoption des statuts

2) Détermination du montant des cotisations

3) Pouvoir

Après débat entre les membres, la présidente de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte, à l'unanimité, les statuts qui lui ont été proposés.

2) Désignation des premiers membres du conseil d'administration

L'assemblée désigne **Mme Any Cliquet, Présidente, Mme Sandrine Voillard, Trésorière-secrétaire.**

Celles-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres du bureau :

- **Mme Any Cliquet**, née le 19 novembre 1951 à Lille, de nationalité française, domiciliée à Mirebeau sur Bèze, présidente,
- **Mme Sandrine Voillard**, née le 25 août 1973 à Dijon, de nationalité française, domiciliée à Mirebeau sur Bèze, trésorière.

Celles-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) Détermination du montant des cotisations

La cotisation est fixée par l'assemblée comme suit : 10 €

4) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. Yvan Voillard, **membre de l'association**, aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par la présidente de séance.

Mme Any Cliquet

Présidente



Mme Sandrine Voillard

Trésorière-Secrétaire

